



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Aménagement Mobilité Énergie Juridique

Affaire suivie par : service de répartition
tél : 03 83 91 41 53 ou 03 83 91 41 57
ddt-bepecaser@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION D'ENSEIGNER
EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour les personnes résidant dans un autre département, prendre contact avec la Préfecture du lieu de résidence.

Identité de l'enseignant (tous les champs sont obligatoires)

Nom de naissance :

Prénoms :

Nom d'usage :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Département :

Pays :

Nationalité :

Adresse

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Filiation (pour les personnes nées hors France)

Nom du père :

Prénom du père :

Nom de naissance de la mère :

Prénoms de la mère :

Catégories de permis enseignées : (à préciser)

Nom et adresse de l'établissement employeur :

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n°60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00

Conformément à l'arrêté du 8 janvier 2001, afin d'instruire votre demande de délivrance d'autorisation d'enseigner, je vous remercie de bien vouloir faire parvenir à la DDT :

► **dans tous les cas :**

- ⌘ une photocopie d'une pièce d'identité recto-verso
- ⌘ si vous êtes étranger, un justificatif conforme à la législation en vigueur
- ⌘ 2 photographies d'identité identiques et récentes
- ⌘ la photocopie d'un justificatif de domicile (- de 3 mois)
- ⌘ la photocopie du permis de conduire recto-verso après mise à jour de la date de fin de validité des permis du groupe lourd si vous sollicitez le renouvellement de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules du groupe lourd
- ⌘ la copie du diplôme ou de l'attestation de réussite du titre professionnel d'enseignant de la conduite ou la copie d'un diplôme reconnu équivalent
- ⌘ un certificat médical (cerfa 14880*01) en cours de validité, délivré par un médecin de ville agréé ou par une commission médicale, attestant que le demandeur remplit les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R.212-2 (4°) du code de la route
- ⌘ une enveloppe **avec un numéro de suivi** (par exemple lettre suivie ou lettre max) libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de l'autorisation.

► **joindre en plus :**

➤ *pour une première autorisation après une ATRE:*

- ⌘ une copie de l'autorisation temporaire et restrictive d'enseigner

➤ *pour renouvellement :*

- ⌘ l'autorisation d'enseigner en cours

➤ *pour une extension de catégorie :*

- ⌘ l'autorisation d'enseigner en cours
- ⌘ une photocopie du diplôme relatif à la nouvelle catégorie

➤ *pour un duplicata :*

- ⌘ une déclaration de perte ou de vol

Votre dossier comportant l'ensemble de ces pièces devra être adressé à la

**Direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle
Service Aménagement Mobilité Energie Juridique
Unité éducation Routière
Place des Ducs de Bar
CO 6025
54035 Nancy Cedex**

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n°60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00